

coup, Vegezzi se voyant les mains liées et dans l'impossibilité de traiter ultérieurement sur les bases posées par le ministère, a quitté Rome pour revenir à Turin. Et ainsi la question des évêchés vacants est remise à un temps indéterminé.

Le St. Père, pour consoler la malheureuse Pologne de l'atroce persécution qu'un cruel tyran exerce sur elle, vient d'accéder à un de ses plus ardents désirs; et le 2 mai, il a promulgué un décret ordonnant la canonisation du bienheureux archevêque lithuanien, Josaphat Kuncewicz, martyrisé en 1623.

Le représentant sur la terre du Dieu de toute justice ne pouvait laisser ces malheureux opprimés sans une consolation proportionnée à l'épreuve. Cette glorification du grand martyr, déjà secrètement invoqué dans toutes les chaumières polonaises ne pourra manquer d'être reçue avec une profonde reconnaissance. Les traditions du pays rattachent à cette future canonisation les plus grandes espérances.

La béatification du vénérable Jean Berchmans a eu lieu le 28 du mois dernier. Un nouveau protecteur ne pouvait venir plus à propos pour ce pauvre royaume de Belgique!

En France, deux questions importantes occupent l'opinion. La première est le voyage de l'Empereur en Algérie, la seconde est le discours du prince Napoléon à Ajaccio.

Depuis son arrivée dans cette colonie de la France, l'Empereur ne demeure pas inactif, et ne se contente pas de donner des audiences, de recevoir des députations, d'assister à des fêtes splendides; il fait aussi des incursions dans l'intérieur du pays, il cherche à connaître, pour les satisfaire, les véritables besoins des indigènes.

Sa Majesté, qui arrive d'une excursion faite à Milianah, a été frappée, dit-on de la richesse du pays qu'elle a parcouru, des progrès accomplis en Agriculture perfectionnée par les colons européens, aussi de la vitalité de la culture pastorale des indigènes.

On dit que l'empereur à son retour d'Alger doit rencontrer Pie IX soit à Civita-Vecchia, soit à Rome.

Le 15 mai, la Statue de Napoléon 1er, costumé en Empereur romain, a été inaugurée avec un grand éclat à Ajaccio. Le prince Napoléon, arrivé la veille et reçu aux cris répétés de Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! a prononcé un long discours qui a causé, en France, l'émotion la plus pénible. C'est presque un appel à la révolution. Le nom de l'Empereur Napoléon III n'y est pas même prononcé une seule fois, mais en retour des allusions blessantes y reviennent souvent.

L'Impératrice, justement alarmée à la lecture de ce discours s'est empressé de réunir les membres du conseil privé et les ministres pour avoir leur avis et arrêter, de concert avec eux, quelque résolution de nature à dégager l'Empereur de la responsabilité qu'une telle manifestation ferait peser sur lui, si elle n'était pas officiellement désapprouvée.

On dit que dans le conseil privé, il ne s'est pas élevé une seule voix pour défendre le discours du prince.

Et qui, en effet, aurait pu approuver un discours qui n'est que le renversement de tous les principes d'ordre social et la condamnation de la politique impériale?

C'est bien ici le moment de rappeler ces paroles des Livres Saints: "Iniquitas mentita est sibi." Dans son aveugement le malheureux prince à tout compromis; il n'a pas même songé à sauvegarder l'honneur de sa famille. L'imprudent, il attaque avec véhémence le gouvernement pontifical; il parle d'abolir le pouvoir temporel au moment où des négociations se poursuivent avec Rome, pour réconcilier la papauté avec l'Italie! Réconciliation qu'il appelait de tous ses vœux, puisqu'il espérait y trouver le triomphe de son parti!

Aux Etats-Unis, toutes les questions qui s'y débattent continuent de se rapporter à la phase lugubre qui a, pour ainsi dire, terminé la guerre civile. Le nouveau président paraît décidé à poursuivre la voie de la rigueur; témoin la proclamation de sa prétendue amnistie. Ce document ne peut manquer d'être jugé avec la plus grande sévérité, dans tous les pays civilisés. C'est un acte mauvais à tous égards; il est surtout tyrannique autant qu'impolitique.

On y refuse les bénéfices de l'amnistie, à tous ceux qui directement ou indirectement ont pris part à la guerre. On refuse encore les bénéfices de l'amnistie à tous ceux qui ont volontairement participé à la rébellion et qui possèdent des propriétés dont la valeur imposable dépasse \$20,000!

A qui donc accorde-t-on le pardon? La nation entière est, pour ainsi dire, proscrite, et si ce décret tyrannique reçoit son exécution, les états du Sud se trouveront tout à coup transformés en un vaste cimetière.

Pour justifier aux yeux des peuples la voie de sévérité dans laquelle il est entrée, Johnson s'efforce de prouver que tous les chefs confédérés ont trempé dans l'assassinat de Lincoln. Pour parvenir à son but, il ne recule pas devant la tâche déshonorante de soudoyer des témoins, de recevoir les témoignages d'hommes sans aveux, que la presse amie même est forcée de représenter sous le plus tristes couleurs.

En attendant son procès, l'ex-président Davis est traité avec la dernière sévérité. Voici ce que nous lisons, à son sujet, dans le *Courrier des Etats-Unis*: "On peut aujourd'hui tenir pour certain que M. Davis a été réellement mis aux fers, lors de son séjour à la forteresse Monroe. Ce n'est que sur les instances réitérées du docteur Cravens, qui a assuré que le prisonnier ne vivrait pas au-delà de quelques jours, si on le maintenait dans cet état, que ses fers lui ont été retirés.

Pendant les derniers jours de son emprisonnement, à la forteresse, M. Davis refusa de prendre d'autre nourriture qu'un petit morceau de pain.

Le docteur ayant été rendre visite au prisonnier une seconde fois, et l'ayant trouvé dans une faiblesse extrême, il retourna auprès des autorités et leur assura que si l'on n'accordait à M. Davis la faculté de respirer un air plus pur que celui de sa cellule, il ne répondait pas qu'il put survivre dix jours, au régime actuel de sa prison.

Ces faits ont été télégraphiés à Washington où des